

# 8,3 % d'étrangers en Belgique

Un outil statistique européen permet désormais de mesurer les flux migratoires. Les données belges ont été affinées. L'immigration est en augmentation.

Depuis l'élargissement de l'Union européenne les statistiques en matière de flux migratoires et d'asile sont devenues d'une importance capitale pour les états membres.

Jusqu'il y a peu, il n'existait pas vraiment d'outil capable d'intégrer toutes les statistiques européennes pour avoir vision globale des déplacements de population.

Un vide désormais comblé avec la mise sur pied de THE-SIM, un outil d'harmonisation des statistiques européennes en la matière mis au point par 7 équipes scientifiques et piloté par le Professeur Poulain de l'UCL.

## Immigration en augmentation

Les chiffres concernant la Belgique peuvent donc à présent être affinés. On apprend ainsi que notre pays comptait 870 862 étrangers légaux au 1er janvier 2005, ce qui représente l'une des proportions

En Belgique	
Population totale	1 044 585
Nationaux	957 490
Étrangers	870 862
<b>Union à 25</b>	<b>592 374</b>
Union à 15	571 636
Italie	179 015
France	117 349
Pays-Bas	104 978
Espagne	43 203
Allemagne	36 330
Portugal	27 374
Royaume-Uni	25 983
Grèce	16 589
Autres	20 815
<b>Les 10 nouveaux</b>	<b>20 738</b>
Pologne	14 521
Autres	6 217
<b>Hors Union</b>	<b>291 276</b>
Maroc	81 287
Turquie	40 403
R.D.C.	13 423
États-Unis	11 476
Autres	144 687

d'étrangers les plus élevées de l'Union. On remarquera également que ce sont les Italiens, les Français, les Polonais, les Néerlandais, les Turcs, les Marocains et les Congolais qui sont les plus présents chez nous.

À noter qu'en dépit de la limitation des entrées de migrants à partir de 1974, le nombre d'immigrations a fortement augmenté depuis ces 20 dernières années, notamment à cause des regroupements familiaux.

## 3 questions à

Michel POULAIN

Professeur de démographie, UCL

### Bientôt une immigration sélective ?

◆ *Que vont permettre les statistiques migratoires ?*

◆ Elles sont importantes pour la mise en place de politiques nationales et européennes. Grâce à elles, on va pouvoir adapter le marché de l'emploi et voir de quelle immigration nous avons besoin pour palier au vieillissement démographique de l'Union. Nous allons pouvoir également adapter notre politique en matière d'intégration des étrangers.

Enfin, il faut savoir que certains fonds européens sont distribués en fonction des statistiques d'immigration.

◆ *L'immigration en Belgique est en hausse. La tendance va persister ?*

Avec le rôle européen de Bruxelles, je le crois. De plus en plus d'Européens arriveront chez nous. Pour les hors-Union, l'attractivité de la Belgique joue également.

◆ *Faudra-t-il un jour réguler l'immigration en Belgique ?*

Si nos voisins, comme la France, continuent à accepter l'immigration de manière sélective et selon certains critères précis, nous serons obligés à un moment donné de faire la même chose.

Néanmoins, malgré l'accroissement du nombre d'entrées en Belgique, le nombre d'étrangers tend à stagner depuis le début des années 80. Un paradoxe essentiellement dû à plusieurs modifications du droit de la nationalité. Beaucoup d'étrangers ont en effet obtenu une naturalisation. C'est le cas des Marocains, des Turcs, des Congolais et des ex-Yougoslaves. Tous ces groupes ont donc

connu un déclin rapide dans les statistiques officielles.

Précisons enfin que la Belgique reste une terre d'asile fort prisée. Les demandes se sont accentuées au cours des dernières années, notamment de la part de Kosovars, de Bosniaques, d'Irakiens ou de Tchétchènes qui ont atterri chez nous pour fuir les ravages des diverses guerres.

M. Dum.